

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir 40 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Balbigny, Brionmont, Cherier, Commeny, Vevay, Corbelle, Coteau, Lentigny, Naulas, Neuville, Ouches, Parigny, Perreux, Pinay, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charlieu, Riorges, St-Cyr-de-Favière, St-Jodard, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, St-Vincent, Villefontaine, Villerest, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : Le Memorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, Le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. SAUZE, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière levée de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
4 h. 50 matin. Lyon, Montbrison, Clermont p.
5 h. 30 s. St-Etienne, Lyon, Bron, Noiretable
7 h. soir. Paris, toute la ligne et au-delà.
8 h. soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.
8 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Noully.
9 h. soir. St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 23 OCTOBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Moulins	Vichy	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Espéraux	Lapacaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE		Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Balbigny	Fours	Montbrion	St-Etienne	Givors	Lyon
								Arr.	Dép.										
matin	8 17	9 57	10 50	11 57	11 50	12 5	13 5	Soir	12 37	12 55	1 4	1 15	1 36	1 50	2 8	3 1	4 24	5 10	
soir	1 1	1 50	2 35	3 42	3 33	4 10	4 10	Soir	4 36	4 44	5 15	5 34	5 45	5 59	6 17	7 16	8 55	9 40	
matin	8	5 35	6 30	7 5	8 15	8 26	8 44	9 m.	8 10	8 18	8 54	8 47	8 58	9 19	9 55	9 51	10 50	12 29	1 25
soir	4 50	2 20	3 15	4 30	5 1	5 14	5 29	Matin	5 51										

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrion	Fours	Balbigny	St-Jodard	Vendanges	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE		St-Germain-Lespinasse	Lapacaudière	St-Martin-d'Espéraux	St-Germain-des-Fossés	Vichy	Moulins	Paris
											Arr.	Dép.							
matin	8 17	9 57	10 50	11 57	11 50	12 5	13 5	Soir	12 37	12 55	1 4	1 15	1 36	1 50	2 8	3 1	4 24	5 10	
soir	1 1	1 50	2 35	3 42	3 33	4 10	4 10	Soir	4 36	4 44	5 15	5 34	5 45	5 59	6 17	7 16	8 55	9 40	
matin	8	5 35	6 30	7 5	8 15	8 26	8 44	9 m.	8 10	8 18	8 54	8 47	8 58	9 19	9 55	9 51	10 50	12 29	1 25
soir	4 50	2 20	3 15	4 30	5 1	5 14	5 29	Matin	5 51										

Roanne, le 28 Janvier 1866

L'Empereur, a fait le 23 janvier, à une heure précise, dans la grande salle du palais du Louvre, l'ouverture de la Session législative de 1866, et reçu le serment des membres du Sénat et des membres du Corps législatif qui n'ont point encore rempli cette formalité.

La garde nationale et la garde impériale faisaient la haie sur le passage des cortèges de Leurs Majestés Impériales, du palais des Tuileries au pavillon Denon.

Les membres et les dames du Corps diplomatique, les cardinaux, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux, les amiraux, les membres de la députation des grands-croix de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, et leurs femmes; les femmes des grands officiers de la Couronne et du commandant en chef de la garde impériale; les aides de camp de l'Empereur et les officiers des Maisons de Leurs Majestés et des princesses de la famille Impériale, et leurs femmes; les dames de l'Impératrice et des princesses de la famille impériale, se sont fait descendre au pavillon de l'Horloge, et sont arrivés par l'escalier de Henri II.

Les présidents et les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'Etat, ainsi que les membres des différentes députations et les personnes invitées, arrivés à la place du Carrousel par la rue de Rivoli ou le quai des Tuileries, se sont fait descendre sur la place Napoléon III, à la porte du pavillon Denon.

Toutes les personnes qui assistaient à cette cérémonie étaient arrivées à midi et demi.

Des salves d'artillerie ont annoncé le commencement de la cérémonie.

DISCOURS DE S. M. L'EMPEREUR

A une heure précise, l'Empereur est entré dans la grande salle du Louvre et a prononcé le discours suivant :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

L'ouverture de la session législative me permet périodiquement de vous exposer la situation de l'Empire et de vous exprimer ma pensée.

Comme les années précédentes, j'examinerai avec vous les questions principales qui intéressent notre pays.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

L'EXPIATION.

17.

Théodore contempla quelque temps en silence cette pauvre femme, si dévouée, si courageuse; l'irritabilité nerveuse qui l'agitait se calma peu à peu, un sentiment de remords pénétra dans son âme, il appela Cécile, elle courut à lui les yeux encore humides, le sourire sur les lèvres.

— Que voulez-vous, mon ami ? lui dit-elle.

— Vous demander pardon, dit Théodore en lui tendant la main.

Je suis une enfant, répondit Cécile en baisant cette main, j'aurais dû comprendre que, quand on souffre, c'est la douleur qui parle et non la pensée qui se révèle. Dix heures sonnent, ajouta-t-elle en se frappant les mains l'une contre l'autre avec une grande expression de joie, je cours porter mon ouvrage, dans une heure nous aurons du feu.

— Pauvre Cécile ! si je ne vous avais pas obligée à quitter Vevay, où vous étiez connue et aimée, si je ne vous avais pas fait dépenser tant d'argent dans ce voyage aux eaux qui n'a fait que me rendre plus malade, vous n'auriez jamais connu cette horrible misère.

— Ne parlez plus de cela, mon ami, c'était la volonté du ciel, mais espérons, la réponse que vous attendez de Paris sera sans doute favorable, la Providence ne nous abandonnera pas.

Et la pauvre femme sortit, l'estomac vide depuis près de vingt-quatre heures, mais le cœur plein de joie de ce retour d'affection auquel elle était si peu habituée.

Une vie de désordre et le tumulte des camps avaient agité le caractère difficile du commandant d'Erlan, ses blessures et la misère augmentaient encore son irritabilité naturelle, il ne se passait pas un jour, pas une heure peut-être sans que Cécile eût à souffrir des emportements ou des caprices de son mari, et jamais elle n'y répondait

A l'extérieur, la paix semble assurée partout, car partout on cherche les moyens de dénouer amicalement les difficultés, au lieu de les trancher par les armes.

La réunion des flottes anglaise et française dans les mêmes ports a montré que les relations formées sur les champs de bataille ne se sont pas affaiblies; le temps n'a fait que cimenter l'accord des deux pays.

A l'égard de l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité, qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés.

L'Italie, reconnue par presque toutes les puissances de l'Europe, a affirmé son unité en inaugurant sa capitale au centre de la Péninsule. Nous avons lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le maintien indispensable du pouvoir du Saint-Père.

Les liens qui nous attachent à l'Espagne et au Portugal se sont encore resserrés par mes dernières entrevues avec les souverains de ces deux royaumes.

Vous avez partagé avec moi l'indignation générale produite par l'assassinat du président Lincoln, et récemment la mort du roi des Belges a causé d'unanimes regrets.

Au Mexique, le gouvernement fondé par la volonté du peuple se consolide; les dissidents, vaincus et dispersés, n'ont plus de chef; les troupes nationales ont montré leur valeur, et le pays a trouvé des garanties d'ordre et de sécurité qui ont développé ses ressources et porté son commerce avec la France seule de 21 à 77 millions.

Ainsi que j'en exprimais l'espoir l'année dernière, notre expédition touche à son terme. Je m'entends avec l'Empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel de nos troupes, afin que le retour s'effectue sans compromettre les intérêts français que nous avons été défendre dans ce pays lointain.

L'Amérique du Nord, sortie victorieuse d'une lutte formidable, a rétabli l'ancienne union et proclamé solennellement l'abolition de l'esclavage. La France, qui n'oublie aucune noble page de

son histoire, fait des vœux sincères pour la prospérité de la grande République américaine, et pour le maintien de relations amicales, bientôt séculaires.

L'émotion produite aux Etats-Unis par la présence de notre armée sur le sol mexicain s'apaisera devant la franchise de nos déclarations. Le peuple américain comprendra que notre expédition, à laquelle nous l'avions convié, n'était pas posée à ses intérêts. Deux nations, également jalouses de leur indépendance, doivent éviter toute démarche qui engagerait leur dignité et leur honneur.

A l'intérieur, le calme, qui n'a pas cessé de régner, m'a permis d'aller visiter l'Algérie, où ma présence, je l'espère, n'aura pas été inutile pour rassurer les intérêts et rapprocher les races. Mon éloignement de la France a d'ailleurs prouvé que je pouvais être remplacé par un cœur droit et un esprit élevé.

C'est au milieu de populations satisfaites et confiantes que nos institutions fonctionnent. Les élections municipales se sont faites avec le plus grand ordre et la plus entière liberté. Le maire étant dans la commune le représentant du pouvoir central, la Constitution m'a conféré le droit de le prendre parmi tous les citoyens. Mais l'élection d'hommes intelligents et dévoués m'a permis presque partout de choisir le maire parmi les membres des conseils municipaux.

La loi sur les coalitions, qui avait fait naître quelques appréhensions, s'est exécutée avec une grande impartialité de la part du gouvernement, et avec modération de la part des intéressés. La classe ouvrière, si intelligente, a compris que, plus on lui accordait de facilités pour débattre ses intérêts, plus elle était tenue de respecter la liberté de chacun et la sécurité de tous. L'enquête sur les sociétés coopératives est venue démontrer combien étaient justes les bases de la loi qui vous a été présentée sur cette importante matière. Cette loi permettra l'établissement de nombreuses associations au profit du travail et de la prévoyance.

Pour en favoriser le développement, j'ai décidé que l'autorisation de se réunir sera accordée à tous ceux qui, en dehors de la politique, voudront délibérer sur leurs intérêts industriels ou com-

merciaux. Cette faculté ne sera limitée que par les garanties qu'exige l'ordre public.

L'état de nos finances vous montrera que, si les recettes suivent leur progression ascendante, les dépenses tendent à décroître.

Dans le nouveau budget, les ressources accidentelles ou extraordinaires ont été remplacées par des ressources normales et permanentes; la loi sur l'amortissement qui vous sera soumise dote cette institution de revenus certains et donne des garanties nouvelles aux créanciers de l'Etat. L'équilibre du budget est assuré par un excédant de recettes.

Pour arriver à ce résultat, des économies ont dû être imposées à la plupart des services publics, entre autres au département de la guerre. L'armée étant sur le pied de paix, il n'y avait que l'alternative de réduire ou les cadres ou l'effectif. Cette dernière mesure était irréalisable, car les régiments comptaient à peine le nombre nécessaire de soldats; le bien du service conseillait même de l'augmenter.

Pour arriver à ce résultat, des économies ont dû être imposées à la plupart des services publics, entre autres au département de la guerre. L'armée étant sur le pied de paix, il n'y avait que l'alternative de réduire ou les cadres ou l'effectif. Cette dernière mesure était irréalisable, car les régiments comptaient à peine le nombre nécessaire de soldats; le bien du service conseillait même de l'augmenter.

En supprimant les cadres de 220 compagnies, de 46 escadrons, de 40 batteries, mais en versant les soldats dans les compagnies et escadrons restants, nous avons plutôt fortifié qu'affaibli nos régiments. Gardien naturel des intérêts de l'armée, je n'aurais pas consenti à ces réductions si elles avaient dû altérer notre organisation militaire ou briser l'existence d'hommes dont j'ai pu apprécier les services et le dévouement.

Le maintien à la suite de tous les officiers sans troupe ne compromet aucun avenir, et l'admission dans les carrières administratives des officiers et sous-officiers qui approchent de l'époque de leur retraite rétablira bientôt le mouvement régulier de l'avancement; tous les intérêts se trouveront ainsi garantis, et la patrie ne se sera pas montrée ingrate envers ceux qui répandaient leur sang pour elle.

Le budget des travaux publics et celui de l'enseignement n'ont subi aucune diminution. Il était utile de conserver aux grandes entreprises de l'Etat leur activité féconde, et de maintenir à l'instruction publique son énergique impulsion.

Depuis quelques mois, grâce au dévouement des instituteurs, 13,000 nouveaux cours d'adultes ont été ouverts dans les communes de l'Empire.

Au même moment un vieillard, qui marchait avec peine en s'appuyant sur le bras de sa gouvernante, passa près de la pauvre femme, et lui mit dans la main une pièce de monnaie en lui disant de prier Dieu pour lui; la petite fille toute joyeuse entra aussitôt chez un boulanger, et Cécile se dit à elle-même :

« Si je ne puis obtenir d'être payée dans une heure, pourquoi n'imiterais-je pas cette enfant ? »

A cette pensée elle sentit une vive rougeur lui monter au visage.

« Pour moi jamais, se dit-elle, mais pour Théodore !... Et pourquoi ne m'humilierais-je pas jusque là pour l'empêcher de souffrir ? pourquoi l'orgueil serait-il plus fort que l'amour ? O mon Dieu ! ne le permettez pas ! Mon Dieu ! je suis prête à tout pour vous servir, vous et lui. »

Cécile se trouvait à la porte d'une église.

« Puisque la Providence me conduit ici, je vais y attendre que l'heure soit écoulée, se dit-elle, car je ne saurais retourner près de lui les mains vides. »

Elle s'agenouilla devant l'autel de la sainte Vierge.

Cette chapelle était déserte, un froid humide s'y faisait sentir, la pauvre femme souffrait des tiraillements d'estomac provenant du besoin de prendre de la nourriture, elle n'en continua pas moins à prier avec ferveur, elle avait tant de grâces à demander à Dieu !

Bientôt une espèce d'engourdissement s'empara de ses sens, ses paupières se fermèrent, sa tête s'affaissa, mais son cœur veillait encore et ses lèvres murmuraient des prières. Il lui sembla voir la chapelle s'illuminer d'une clarté merveilleuse, des parfums sans suaves que l'Arabie n'en a jamais produits s'exhalaient de toutes parts; la sainte Vierge, plus belle mille fois que tout ce qu'ont pu rêver ici-bas de plus parfait les Corrège et les Raphaël, lui souriait d'une manière ineffable, et lui adressait des paroles mystérieuses que ses oreilles n'entendaient point, mais dont elle comprenait intérieurement le sens qui la pénétrait de joie.

Dans ce moment une voix rauque se fit enten-

dre et Cécile ouvrit les yeux; mais elle ne vit rien que la statue de Marie éclairée par une petite lampe d'argent. La nuit était survenue, et Cécile ne comprit point comment ce jour entier s'était écoulé plus vite qu'une seconde; mais le souvenir de sa vision demeurait dans son cœur.

« Si ce n'est qu'un rêve, pensa-t-elle, il donne au moins une idée de la félicité des cioux. »

Et il lui sembla que toutes ses souffrances passées n'étaient plus rien, que la sainte Vierge lui avait annoncé sa fin prochaine ainsi que l'accomplissement de son vœu le plus cher; et, pleine de confiance, elle remerciait avec ardeur la Consolatrice des affligés lorsque la voix rauque se fit entendre de nouveau; elle lui intima l'ordre de sortir de l'église parce qu'on allait en fermer les portes. Cécile sortit en toute hâte, car elle se rappelait l'état dans lequel elle avait laissé Théodore, mais en arrivant sous le porche elle tomba en défaillance.

Cependant Théodore avait longtemps attendu sa femme. Une heure après le départ de Cécile il s'inquiétait déjà de ne pas la voir de retour. Que deviendrait-il sans elle ! il savait bien qu'elle ne l'abandonnerait jamais, quelques tourments qu'il lui eût causés, il la connaissait trop pour concevoir cette appréhension; mais l'inquiétude et le remords avaient envahi son cœur. Pour la première fois, depuis de longues années, il se mit à réfléchir sur les vertus et la tendresse à toute épreuve de Cécile, et il les comparait à sa propre conduite. Un voile épais semblait se détacher de ses yeux, et lui laissait voir à découvert son âme tout entière. Il se fit horreur. Toutes les circonstances de sa vie déréglée, ses débâches, ses emportements, l'insensibilité avec laquelle il avait abandonné sa vieille mère, sa femme et son enfant, lui revinrent en mémoire. Une espèce de frayeur humainement inexplicable s'empara de cet homme qu'aucun péril n'avait jamais fait trembler; son isolement l'effrayait, il soupira après l'arrivée de Cécile pour qu'elle le protégât contre ses propres terreurs, pour que cet ange

L'agriculture a fait de grands progrès depuis 1852. Si en ce moment elle souffre de l'abaissement du prix des céréales, cette dépréciation est la conséquence inévitable de la surabondance des récoltes et non de la suppression de l'échelle mobile.

Les transformations économiques développent la prospérité générale, mais elles ne peuvent pas prévenir des gênes partielles et des perturbations temporaires. J'ai pensé qu'il était utile d'ouvrir une sérieuse enquête sur l'état et les besoins de l'agriculture. Elle confirmera, j'en suis convaincu, les principes de liberté commerciale, offrira de précieux enseignements, et facilitera l'étude des moyens propres, soit à soulager les souffrances locales, soit à réaliser des progrès nouveaux.

L'essor de nos transactions internationales ne s'est pas ralenti, et le commerce général, qui, l'année dernière, était de plus de 7 milliards, s'est accru de 700 millions.

Au sein de cette prospérité toujours croissante, des esprits inquiets, sous le prétexte de hâter la marche libérale du Gouvernement, voudraient l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative.

Ils s'emparent d'une parole empruntée par moi à l'Empereur Napoléon I^{er}, et confondent l'instabilité avec le progrès. L'Empereur, en déclarant la nécessité du perfectionnement successif des institutions humaines, voulait dire que les seuls changements durables sont ceux qui s'opèrent, avec le temps, par l'amélioration des mœurs publiques.

Ces améliorations résulteront de l'apaisement des passions et non de modifications intempestives dans nos lois fondamentales. Quel avantage peut-il y avoir en effet à reprendre le lendemain ce qu'on a rejeté la veille? La Constitution de 1852, soumise à l'acceptation du peuple, a entrepris de fonder un système rationnel et sagement pondéré sur le juste équilibre entre les différents pouvoirs de l'Etat.

Elle se tient à une égale distance de deux situations extrêmes. Avec une chambre maîtresse du sort des ministres, le pouvoir exécutif est sans autorité et sans esprit de suite; il est sans contrôle, si la chambre éléctive n'est pas indépendante et en possession de légitimes prérogatives. Nos formes constitutionnelles, qui ont une certaine analogie avec celles des Etats-Unis, ne sont pas défectueuses parce qu'elles diffèrent de celles de l'Angleterre.

Chaque peuple doit avoir des institutions conformes à son génie et à ses traditions. Certes, tout gouvernement a ses défauts; mais, en jetant un regard sur le passé, je m'applaudis de voir, au bout de quatorze ans, la France respectée au dehors, tranquille au dedans, sans détenus politiques dans ses prisons, sans exilés hors de ses frontières.

N'a-t-on pas assez discuté depuis quatre-vingts ans les théories gouvernementales?

N'est-il pas plus utile aujourd'hui de chercher les moyens pratiques de rendre meilleur le sort moral et matériel du peuple? Employons-nous à répandre partout, avec les lumières, les saines doctrines économiques, l'amour du bien et les principes religieux; cherchons à résoudre, par la liberté des transactions, le difficile problème de la juste répartition des forces productives, et tâchons d'améliorer les conditions du travail dans les champs comme dans les ateliers.

Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis des droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discernent sans peine la vérité et ne se laisseront pas séduire par des théories trompeuses; lorsque tous ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien-être et leur dignité; enfin, quand tous auront reçu, dès l'enfance, ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus de l'intelligence humaine, au-dessus des efforts de la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus comme celles des nations.

Ce discours, qui compte 1,786 mots, a été transmis par le télégraphe, savoir: à Bordeaux

lui servit de bouclier contre la colère céleste.

Un bruit se fit entendre dans le corridor. Théodore tressaillit, il crut un instant que c'était elle; mais on frappa un coup à la porte; un seul coup, et un petit homme, enveloppé dans un manteau doublé de fourrure, entra sans façon dans la chambre.

— Où êtes-vous donc, ma pauvre amie? cria-t-il sans répondre à Théodore, qui lui demandait le motif de sa visite. Qu'avez-vous fait de Madame d'Erlan? ajouta-t-il d'un ton brusque en s'avançant près du lit.

— Docteur, docteur, c'est donc vous, dit Théodore en reconnaissant l'habile chirurgien qui lui avait fait recouvrer la vue?

— Eh! bien oui, c'est moi, qu'y a-t-il là d'extraordinaire? J'ai su que cette pauvre femme souffrait, que je pourrais lui être utile, et je suis venu. Ce n'est pas pour vous au moins, commandant d'Erlan, car, sur mon honneur, vous auriez pu crever mille fois sans que j'eusse fait un pas pour l'empêcher.

Dans tout autre moment Théodore aurait ri ou se serait sérieusement fâché d'une pareille réponse, mais il était trop inquiet lui-même, trop préoccupé de l'absence prolongée de Cécile pour penser à autre chose.

— Ma femme est sortie, répondit-il.

Il y avait bien longtemps qu'il n'avait dit sa femme, en parlant d'elle.

— Tant pis! je suis pressé de la voir, reprit le docteur, car j'ai de bonnes nouvelles à lui apprendre.

— Et par tous les diables, parlez donc, docteur, je vous assure qu'elle et moi, nous avons grand besoin de bonnes nouvelles.

— C'est ce qu'il me semble, dit le bon homme en jetant un coup d'œil sur cette chambre toute nue; et cependant son amie intime, Zélie d'Albon, me disait, il y a quinze jours, qu'elle l'avait laissée dans l'aisance.

— Cela était vrai avant qu'elle ne m'eût rencontré pour me sauver la vie, mais le malheur est venu avec moi, dit le commandant avec un soupir; je l'ai trouvée fraîche et rajeunie, et maintenant elle vous ferait compassion, tant elle est

en 30 minutes, à Bruxelles en 33 m., à Douvres en 35 m., au Havre en 28 m., à Lille en 30 m., à Lyon en 23 m., à Metz en 1 heure, à Nantes en 28 m., à Rouen en 38 m., à Strasbourg en 53 m., à Toulouse en 1 heure, à Saint-Etienne en 1 heure 2 m.

— M. le Préfet de la Loire a pris l'arrêté suivant:

Art. 1^{er}. Les tableaux de recensement de la classe de 1865, seront examinés, et le tirage au sort sera effectué dans les divers cantons, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après:

- Arrondissement de Saint-Etienne. Rive-de-Gier, lundi 26 février, à 9 h. 1/2 du matin. Saint-Chamond, mardi 27 février, 9 h. du matin. Saint-Etienne (nord-est), mercredi 28 février, 9 h. du matin. Saint-Etienne (nord-ouest), mercredi 28 février, 2 h. du soir.
- Le Chambon, jeudi 1^{er} mars, 9 h. du matin. Saint-Héand, vendredi 2 mars, 1 h. du soir. Saint-Etienne (sud-est), samedi 3 mars, 9 h. du matin. Saint-Etienne (sud-ouest), samedi 3 mars, 2 h. du soir. Saint-Genest-Malifaux, lundi 5 mars, 9 h. du matin. Bourg-Argental, mardi 6 mars, 9 h. du matin. Pélussin, mercredi 7 mars, 9 h. du matin.

- Arrondissement de Montbrison. Noirétable, lundi 26 février, à midi. Boën, mercredi 28 février, 9 h. du matin. Saint-Georges-en-Couzan, mercredi 28 février, 1 h. du soir, à Sain-sous-Couzan. Saint-Galmier, jeudi 1^{er} mars, midi. Montbrison, vendredi 2 mars, 11 h. du matin. Saint-Jean-Soleymieux, samedi 3 mars, 9 heures du matin. Saint-Bonnet-le-Château, samedi 3 mars, 1 h. du soir. Feurs, lundi 5 mars, midi. Saint-Rambert, mardi 6 mars, midi.

- Arrondissement de Roanne. Saint-Just-en-Chevalet, lundi 26 février, à 1 h. du soir. Saint-Germain-Laval, mardi 27 février, midi. Lapacaudière, jeudi 1^{er} mars, 9 h. 1/2 du matin. Roanne, vendredi 2 mars, 1 h. du soir. Néronde, samedi 3 mars, 9 h. 3/4 du matin. Belmont, lundi 5 mars, 2 h. du soir. Charlieu, mardi 6 mars, 1 h. du soir. Saint-Haon-le-Châtel, jeudi 8 mars, 9 h. 1/2 du matin. Perreux, vendredi 9 mars, 1 h. du soir. Saint-Symphorien-de-Lay, samedi 10 mars, 1 h. du soir.

Art. 2. Dans les lieux de réunion désignés, MM. les maires feront disposer par avance le local où devra se faire le tirage.

Art. 3. La publication du présent arrêté tiendra lieu de convocation individuelle pour les jeunes gens; il sera imprimé en placard et transmis à MM. les maires de toutes les communes du département, pour être, par leurs soins, publié et affiché pendant deux semaines consécutives.

Art. 4. Les jeunes gens devront se présenter en personne autant que possible, ou bien se faire représenter par leurs parents, tuteurs ou curateurs; en cas d'absence, on procédera comme s'ils étaient présents, et leur numéro sera tiré par le maire de leur domicile ou par le sous-préfet. Les opérations commenceront à l'heure précise indiquée.

Art. 5. Les jeunes gens qui, pour des motifs graves et suffisamment justifiés, désireront se faire examiner par le conseil de révision du département où ils résident, devront en faire la demande le jour même du tirage.

Art. 6. Conformément à l'article 10 de la loi du 21 mars 1832, MM. les maires sont tenus d'assister à l'examen des tableaux de recensement et aux opérations du tirage; ils devront être décorés de leur écharpe.

Art. 7. Aux termes de ce même article, l'ordre dans lequel les communes du même canton seront appelées au tirage, sera déterminé par le numéro que chacun de MM. les maires aura obtenu par le sort.

Art. 8. M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie départementale est invité à prendre les dispositions convenables pour qu'une brigade soit rendue sur les lieux de réunion ci-dessus désignés, à l'effet de maintenir le bon ordre pendant la durée de l'opération.

Art. 9. M. le secrétaire général de la préfecture et MM. les sous-préfets de Montbrison et de Roanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 6 janvier 1866.
Le Préfet de la Loire,
Signé: L. SENCIER.

— Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Maire de Roanne a reçu, pour la bibliothèque de la ville, le volume qui vient de paraître chez Plon, sous ce titre: *le Duc de Persigny et les Doctrines de l'Empire*. C'est M. Delaroja, l'auteur de la préface, qui a fait cet envoi. Nous l'en remercions cordialement.

maigre et pâle! elle vivait dans un état prospère, et nous manquons de bois et de pain!

— Est-il possible! s'écria le docteur.

— Et tout cela par ma faute, continua Théodore, comme forcé de s'accuser par les remords qui le déchiraient; je suis son mauvais génie, et cependant si vous saviez combien elle a été bonne pour moi!

— Trop, mille fois trop, dit le docteur, je sais cela mieux que vous.

— Et comment ai-je répondu à son dévouement? maintenant même, tandis qu'elle sacrifiait de nouveau sa fortune et sa vie, je puis le dire, croiriez-vous, docteur, que jusqu'à ce matin je n'ai point pensé à toutes ces choses, et que je l'ai traitée plus durement qu'un forçat à la chaîne!... Oh! je suis un monstre d'ingratitude!

— C'est encore vrai, dit le docteur; vous avez été un des plus mauvais maris que j'aie jamais connus; mais elle, c'est le cœur le plus pur, le plus tendre, le plus dévoué qui existe sur la terre; il n'y a pas de sacrifice dont cette femme ne soit capable, pas de vertu au-dessus de ses forces, son exemple m'a converti, elle m'a rendu chrétien dans le cœur, moi qui croyais à peine à Dieu autrefois. Savez-vous ce que Cécile faisait tandis que vous couriez le monde avec ma coquine de nièce, à qui Dieu pardonne! elle travaillait de ses mains pour faire vivre votre mère, devenue idiote à force de chagrin, quand elle fut informée du désordre de votre vie et des excès auxquels vous vous abandonniez.

— Est-il possible! ma pauvre mère! s'écria Théodore.

— Oui, votre mère; oh! vous ne savez pas cela, commandant?

— Je savais qu'elle était morte et voilà tout, murmura Théodore.

— Oui, morte idiote, morte sur l'échafaud et peut-être par votre faute, commandant, car vous pouviez la sauver.

— Moi! cria le malheureux.

— Oui, vous, citoyen Brutus; si votre cœur eût été accessible à la pitié, vous n'auriez pas refusé d'écouter deux malheureuses femmes qui venaient vous implorer pour sauver votre mère; ces deux

THÉÂTRE DE ROANNE.

Jeudi dernier, notre Théâtre donnait un spectacle-concert dont les dilettanti Roannais conserveront longtemps le souvenir. La soirée était au bénéfice de M. Romedenne, et, cette fois, le talent si sympathique du bénéficiaire, et le concours des deux sociétés musicales qu'il dirige, n'étaient point les seules causes qui avaient fait louer, plusieurs jours d'avance, toutes les places du Théâtre. Il y avait, de plus, un puissant attrait de curiosité. On devait représenter une œuvre inédite, une opérette composée par des Roannais. C'est une bonne fortune assez rare; aussi la salle était comble, et l'élite de la société roannaise était là au grand complet.

La troupe théâtrale a joué avec entrain, pour lever de rideau, un charmant vaudeville: *L'Enfant de la maison*.

Quant au concert, il a été aussi brillant que pouvait le permettre la mauvaise disposition de la salle sous le rapport de l'acoustique. Cet inconvénient se faisait sentir surtout pour la Société philharmonique. Néanmoins l'ouverture de *Joséphine*, composée par M. Romedenne, et celle de la *Poupée de Nuremberg*, ont obtenu des applaudissements mérités.

La Fanfare de Roanne a exécuté d'une façon vraiment remarquable, sauf quelques légères imperfections de détail, une fantaisie très-difficile sur *Robin des Bois*. Une autre grande fantaisie, une polka charmante, et un quadrille des Sonneries, l'*Echo des camps*, ont été joués avec un brio et un ensemble parfaits.

M. Romedenne a fait entendre un solo de violon. Est-il besoin de dire qu'il a surmonté, comme en se jouant, les nombreuses difficultés de ce remarquable morceau, souvent interrompu par les applaudissements?

N'oublions pas les chanteurs: M. Emile, dont la voix fraîche et bien timbrée a su si bien captiver la sympathie du public roannais; M^{lle} Juliette, qui a dit avec goût une romance charmante, et un amateur, qui, dans une chanson comique, l'*Histoire de Cendrillon*, a mérité les honneurs du bis.

Aujourd'hui dimanche
LA FAUSSE ADULTE
Drame en 6 actes, de M. DENNERY.
LA POUPÉE DE NUREMBERG
Opéra-comique en un acte, par MM. de LEUVEN et Arthur de BEAUPLAN.

Nous trouvons dans notre boîte l'article suivant, au sujet de la représentation de jeudi dernier:

Plus d'une fois nous avons protesté contre l'exiguïté du Théâtre de Roanne; la représentation de jeudi dernier en a été une preuve. Dès l'ouverture des bureaux, la salle a été envahie par une foule avide d'assister à un spectacle qui se présente trop rarement; c'est que le programme tentait tout le monde. Amateurs de musique et de chant, tous s'y étaient donné rendez-vous. Un petit vaudeville, *L'Enfant de la Maison*, a commencé le spectacle. La Société Philharmonique a ensuite exécuté l'ouverture de la *Poupée de Nuremberg*. M. Romedenne, l'habile artiste que nous aimons toujours à entendre, a exécuté sur son violon un air varié dont les difficultés lui ont valu des applaudissements unanimes.

Nous ne dirons rien de M. Emile et de sa romance, nous l'avons toujours chaleureusement applaudi chaque fois qu'il s'est fait entendre. La Fanfare, qui a contribué pour sa part au succès de cette soirée, mériterait de vifs éloges; mais que lui dire qu'elle n'ait déjà entendu? Nous nous sommes contentés de saluer sa bannière, constellée de médailles gagnées noblement sur le champ d'honneur. L'exécution parfaite de sa fantaisie sur *Freshütz* prouve une fois de plus que le chef qui dirige cette société est une des causes principales de ses succès.

Mais le principal attrait de la soirée était dû à trois de nos compatriotes, qui veulent travailler à la décentralisation littéraire. Ils nous ont donné une opérette, — une vraie opérette! — musique et paroles, tout est roannais. — La scène même se passe dans le Roannais.

La pièce est bien conduite: des couplets heu-

femmes que vous avez repoussées, c'étaient Cécile et Zélie, cette dernière m'a tout raconté; le citoyen Brutus et le commandant d'Erlan ne sont-ils pas le même homme?

Théodore garda le silence; maison visage était contracté, et une sueur froide coulait de son front. Le docteur en eut pitié, il s'approcha du lit, tâta le pouls du malade, et, s'éloignant sans rien dire, il appela l'hôtesse, lui fit allumer le poêle, et envoya chercher un bouillon.

— Prenez cela, dit-il à Théodore.

— Je ne puis pas, j'étouffe, répondit celui-ci.

— Il le faut cependant, dit le docteur, car vous aurez besoin de force pour entendre mon récit.

Le docteur Thévenard ferma soigneusement la porte, prit l'unique chaise qui se trouvait dans la mansarde, et, s'asseyant près du lit, il raconta sans aucun ménagement les détails de la mort de Monsieur de Belmore, celle de la petite Marie, les longues souffrances, les angoisses, le dévouement héroïque de Cécile auprès de sa belle-mère, dans quel état de misère il les avait rencontrées au Luxembourg, l'emprisonnement et la fin déplorable de la vieille Madame d'Erlan, tout, jusqu'à la proposition de mariage qu'il avait faite.

Théodore l'écoutait en silence, la tête baissée, l'œil sec et le cœur déchiré, en proie à mille tortures morales; mais quand l'indiscret docteur révéla le secret que Cécile n'avait confié qu'à lui seul, lorsqu'il dit le rêve de Cécile, et comment elle s'était offerte en holocauste pour expier les fautes de son mari, celui-ci ne put résister à son émotion, la glace de son cœur se fondit à cet excès d'amour, ses larmes coulèrent d'abord silencieusement le long de ses joues, bientôt il ne put contenir la violence de sa douleur et de ses regrets, les sanglots le suffoquèrent, et il éclata en gémissements.

Le docteur s'arrêta tout court, il ne put voir le profond repentir de cet homme sans en être touché.

— Enfin, dit-il après une longue pause, ses malheurs touchent à leur terme, puisque vous revenez à de meilleurs sentiments.

G. DE M.
(Suite au prochain numéro.)

reux, de la musique classique plutôt qu'échevelée. Plus d'un auteur parvenu au faite de la gloire n'a pas si bien commencé. Le sujet est bien choisi, de bon goût, et convient admirablement pour un premier essai.

La scène se passe dans un village des environs de Roanne. Une jeune fille (Nanette), libre de ses actions, paraît-il, puisqu'on ne voit ni père ni mère pour contrarier ses goûts, voudrait bien, comme elle dit, ne pas coiffer sainte Catherine. Ce n'est pas qu'elle manque d'amoureux; elle a le choix entre M. Antoine, homme par trop raisonnable pour notre gentille villageoise, car il est d'un âge qui lui donnerait l'air d'un père plutôt que d'un prétendu, et le jeune André, simple comme on ne l'est plus au village, et d'une timidité extrême.

C'est le jour de la fête de la jeune fille; André arrive le premier pour offrir son bouquet. Trouvant la maison vide, il n'ose attendre celle qu'il voudrait contempler sans cesse; et, avant de déposer les fleurs qu'il a cueillies, il leur confie les peines de son cœur. Dans des couplets dont les paroles sont pleines de suavité et de fraîcheur, il les charge d'être ses messagères:

Petites fleurs humides de rosée,
Que dans les champs ma main vient de cueillir,
Vous qui verrez l'objet de ma pensée,
Dont le regard seul me fait tressaillir.

Près de cette autre fleur,
Mes gentilles fleurettes,
Du secret de mon cœur
Soyez les interprètes.

Les fleurs seules n'apprennent pas à Nanette que ce jeune homme est épris de ses charmes; un cousin de la jeune fille, clerc d'huissier, se charge de ce soin. Il a découvert l'amour d'André, et, tout en faisant part à sa cousine de l'objet de sa découverte, il lui dit que M. Antoine tient plutôt à sa fortune qu'à son cœur.

Cette révélation surprend Nanette, qui croyait à la sincérité des déclarations sérieuses de M. Antoine, et qui ne se doutait pas de l'amour d'André. Comme elle a peine à ajouter foi au dire de son cousin, les deux jeunes gens concertent un plan qui servira d'épreuve et fera connaître la sincérité de leur amour. Comme c'est le jour de sa fête, la jeune fille invitera à dîner ses deux amoureux, et, vers la fin du repas, Lubin arrivera et déclarera qu'il vient, de la part de son patron, dire qu'on va bientôt venir saisir, pour une somme de deux cents francs, les meubles, qui sont dans la maison. Cette clause de venir à la fin du repas n'est pas trop du goût de notre clerc d'huissier; mais enfin, sur les instances de sa cousine, qui lui promet de lui garder sa part du festin, il s'y soumet.

A l'heure indiquée, les deux prétendants arrivent: le repas se passe gaiement. André même commence, à la louange des vins du pays, une chanson empreinte d'une idée vraiment patriotique, et dont la musique est d'une gaîté bien appropriée à la circonstance:

Des dons que fit à l'homme
Le Créateur divin,
Nul n'est utile comme
Le don jus du raisin.
Il donne à la jeunesse
L'ardeur et la gaîté;
Il rend à la vieillesse
La force et la santé.

Buvons,
Chantons.

Amis, buvons encore
De ce vin généreux
Dont la pourpre colore
Nos verres de ses feux.
Si toujours le vin chasse
Loin de nous les soucis,
Rien n'est plus efficace
Que le vin du pays, etc.

A peine le dernier couplet est-il fini, que le clerc d'huissier arrive tout essaré, apportant la fatale nouvelle. Nanette déclare alors qu'elle est ruinée et qu'il ne lui reste plus rien. Ses biens sont grevés d'hypothèques.

La ruse réussit au mieux; l'avare M. Antoine cherche des prétextes pour rompre, et, malgré les prières de la jeune fille, il saisit le moment de s'en aller. André part aussi sans rien dire. Pendant que Lubin se rattrape sur les restes du repas, Mlle Nanette fait de sérieuses réflexions sur la fugue de ses deux amoureux; mais bientôt André accourt, apportant tout l'argent qu'il possède.

L'épreuve est faite. Maintenant Mlle Nanette est fixée sur son choix. André sera le préféré de son cœur. M. Antoine apprend qu'il a été mystifié, mais, pour fiche de consolation, il est invité à la noce.

Tous les morceaux de chant ont été vivement applaudis, surtout le duo entre André et Nanette: Cette fable était une épreuve.

Nous donnons des louanges à tous les artistes pour la manière dont ils ont interprété leur rôle. Ils ont eu leur bonne part dans les applaudissements.

A la fin, le public a demandé les auteurs. Après un moment d'impatience, le rideau s'est levé, et M. Emile a annoncé que MM. Victor Jotillon et Paul Chamussy étaient auteurs des paroles, et que la musique avait été composée par M. Chassain fils. Malgré l'insistance de toutes les parties de la salle, qui les demandaient à grands cris, ces Messieurs n'ont pas cru devoir se montrer; ils se sont dérobés aux applaudissements de leurs concitoyens.

La Fanfare, pour donner un témoignage de sa satisfaction à l'auteur de la musique de l'opérette, a joué, à la sortie du théâtre, deux morceaux de son répertoire en passant devant la demeure de M. Chassain. MAXIME.

Mardi dernier, vers quatre heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une maison couverte en chaume, appartenant au nommé Lafond, propriétaire à Saint-Martin-d'Estreaux, et habitée par le sieur Dabery. Le feu s'est communiqué à la toiture par un chevron qui supportait la cheminée du four que l'on chauffait en ce moment. Les pertes sont évaluées à 600 fr. pour le propriétaire, et à 1600 fr. pour le locataire. Rien n'était assuré.

Un terrible accident est arrivé, mercredi de cette semaine, dans la rue Sainte-Elisabeth, à Roanne. Deux enfants de cinq à six ans, échappant à la surveillance de leurs parents, s'amusaient dans la montée d'escalier d'une maison

nouvellement construite. La rampe de l'escalier n'est pas encore finie. Arrivés sur le palier du second, ils sont tombés, on ne sait comment, dans la cave. Un, l'enfant de M.F., droguiste, est resté sur le coup; l'autre, appartenant à M. D., boulanger, a de fortes contusions; on espère le sauver.

Un autre accident est arrivé à l'usine de teinture de M. Martin-Gubian. Il s'est détaché d'une machine rotative qui sert à sécher, appelée vulgairement diable, et qui marche à la vitesse d'un millier de tours à la minute, des parcelles qui ont atteint plusieurs ouvriers et leur ont fait des blessures qui, quoique d'une certaine gravité, n'auront pas de suites fâcheuses.

Le cadavre du nommé Gardon, né à Cremaux, a été trouvé dans la Loire sur le territoire de la commune de Bully. Le corps paraissait avoir séjourné dans l'eau environ quinze jours. Sa mort ne peut être attribuée qu'à un accident.

Le 23 de ce mois, à quatre heures du soir, le nommé Péard Antoine, âgé de 58 ans, tisserand à Noailly, a été trouvé pendu dans sa boutique. On ne sait à quoi attribuer ce suicide. Péard vivait en bonne intelligence avec sa famille et était estimé de tous ceux qui le connaissaient. A deux heures il causait encore avec ses voisins, et rien ne pouvait faire prévoir son fatal projet.

Le 23, vers midi, près de Planfoy, le facteur rural vit de loin une fumée assez épaisse s'élever du sol. Il s'avança dans l'intention de s'assurer de la cause qui produisait cette fumée. Quel fut son étonnement lorsqu'en s'approchant il crut reconnaître le corps d'un homme étendu sur le bord d'un fossé. Il hâta le pas et put bientôt constater qu'il ne s'était pas trompé.

Un homme âgé d'une cinquantaine d'années environ, dont la taille annonçait une vigueur peu commune, était gisant, ne donnant aucun signe de vie, couvert de sang vers la partie supérieure du corps, et à peu près dépouillé, vers le flanc droit, de ses vêtements dévorés par le feu et brûlant encore.

Il s'empressa d'éteindre l'incendie, puis il vint prévenir, à Saint-Etienne, M. le procureur impérial de ce qu'il venait de voir.

Après un examen minutieux, il fut reconnu qu'un coup de feu tiré à bout portant et ayant fait balte avait labouré obliquement de droite à gauche et de bas en haut la partie antérieure et supérieure de la poitrine et atteint la partie gauche du cou.

Les désordres observés par le médecin aux rapports indiquent que la mort a été instantanée. Dans la plaie on a retrouvé toute la charge, composée de grains de plomb n° 4.

Le fusil double que la victime tenait encore de la main droite avait un canon vide et un canon chargé; on retrouva dans le canon chargé le même plomb n° 4.

Tout porte à croire que M. X..., aujourd'hui reconnu pour un habitant de notre ville, s'est tué fortuitement en sautant un fossé, et que la bourse, tombant sur sa chemise, y a mis le feu et a allumé l'incendie qui l'a en partie consumé. — Mémorial de la Loire.

Le 21 janvier, un accident qui pouvait avoir les plus terribles conséquences, est arrivé sur le chemin de fer entre Tarare et l'Arbresle. Des ouvriers qui, près de la gare de cette dernière localité, étaient occupés à charger de terre une huitaine de wagons, oublièrent de caler les roues de ces wagons, si bien que tout d'un coup tout ce convoi, qu'une locomotive devait venir remorquer un instant après, poussé par son propre poids et suivant la pente qui règne sur le railway entre les deux localités dénommées, se mit en mouvement sans qu'il fût possible de l'arrêter, car il marchait avec une rapidité effrayante. Par surcroît de malheur, une demi-douzaine d'hommes montés sur ces wagons se trouvaient entraînés et exposés aux plus terribles dangers, si les wagons venaient à dérailler ou à rencontrer quelque obstacle sur leur chemin.

Le convoi parcourut sans accident toute la distance entre Tarare et l'Arbresle, 15 à 16 kilomètres; arrivé là, il se heurta à deux wagons qu'il rencontra sur la voie. Dans ce choc, les wagons s'amorcelèrent les uns sur les autres et furent en partie brisés. L'on accourut et l'on craignait de trouver quelque victime sous les décombres; mais heureusement ces craintes n'étaient pas justifiées. Il paraît que les hommes qui étaient montés sur les wagons avaient tous, de distance en distance, sauté à terre avant d'arriver à la gare de l'Arbresle et évité ainsi une mort presque certaine. Ainsi il n'y a eu qu'une perte matérielle à déplorer; elle est assez considérable, puisque tous les wagons ont été presque mis en pièces. Des éclats ont été projetés au loin et dispersés d'un côté et d'autre de la voie; un homme a été atteint par un de ces éclats, mais il n'a pas été grièvement blessé. — Progrès.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 20 au 27 janvier 1866.

Mariages (3).

Crétin Antoine, tisseur, 24 ans, et Chevalard Anne, tisseuse, 22 ans. — Robin Claude, employé au chemin de fer, 30 ans, et Condamine Benoîte, domestique, 30 ans. — Pothier Antoine, cultivateur, 27 ans, et Laurency Françoise, 20 ans.

Naissances (11).

Denis Claude, fils de Jean Denys, et de Bacaud Françoise. — Pion Catherine, fille de Jean Pion, et de Beraud Françoise. — Millet Antoinette, fille de Pierre Millet, et de Boyet Jeanne. — Rambert Claudine, fille de Claude Lambert, et de Nerterre Claudine. — Modanel Marie, fille de François Modanel, et de Delorme Françoise. — Vernay Jeanne-Marie, fille de Benoit Vernay, et de David Marie. — Mazerolle Madeleine, fille de Louis Mazerolle, et de Roche Appoline. — Pinchault Marie-Louise, fille de Pascal Pinchault, et de Robin Françoise. — Arnaud François, fils de Georges Arnaud, et de Falcon Jeanne. — Méant Jean, fils de François Méant, et de Muron Anne. — 1 enfant naturel.

Décès (13).

Forge Anne, veuve Forge, rentière, 80 ans. — Plancher Marie, veuve Marcoux, 68 ans. — Déporte Claudine, 3 ans. — Ménard Gilbert, charpentier en bâtiments, 66 ans. — Côté Louise, veuve de coton, cèlibataire, 48 ans. — Feugère, 14 ans. — Marvalin Catherine, veuve Roux, 75 ans. — Chevalard Anne-Denise-Claire, veuve Franchon, 77 ans. — Farge François, chaudronnier, 54 ans. — Vieillot Louise, femme Bourlot, veuve de coton, 35 ans. — Véricelle Marguerite, femme Barret, 54 ans. — Durier Gabriel, 60 ans. — Beaujeu Marie, veuve Massard, rentière, 78 ans.

On lit dans le Courrier de l'Ain:

Toute la ville de Belley s'occupe depuis deux jours d'un vol important commis, pendant la nuit du 18 au 19 janvier, au préjudice d'un homme très considéré.

Chaque soir, M. Delonguy, banquier, quitte le local où il tient son comptoir pour n'y revenir que le lendemain.

D'audacieux voleurs ont brisé, pour s'y introduire, une porte solide donnant sur la rue du Tribunal. Ils ont fouillé les tiroirs du banquier, et fait main-basse sur ce qu'ils renfermaient en numéraire.

Ils ont enlevé la caisse et la pierre énorme sur laquelle elle reposait, ont placé le tout sur le chariot, l'ont traîné à bras hors de la ville et ont brisé la caisse qu'ils ont pillée. Elle contenait 2,800 francs en or et des valeurs diverses pour 250,000 fr.

L'infortuné banquier a failli mourir à la nouvelle du vol; il se croyait ruiné. Heureusement, on a retrouvé toutes les valeurs en papiers dans un pré; il ne perd que les 2,800 fr. en or. Jusqu'à présent l'on n'a aucun indice sur les auteurs de ce vol d'une grande hardiesse.

La Gazette de Cour du Japon contient le décret suivant:

« Les jeunes habitants du pays sont invités à s'appliquer dans l'art de grandir. Ceux qui, parvenus à l'âge de 20 ans, n'auraient pas atteint le terme de croissance convenable, recevront la bastonnade jusqu'à ce qu'ils grandissent. »

Ce singulier décret remet en mémoire une anecdote qui peut lui servir de pendant. On faisait remarquer à une dame que ses enfants avaient l'air triste et malheureux:

« C'est bien vrai, répondit-elle, je les fouette toute la journée pour leur faire perdre cet air-là, et je ne puis y parvenir. »

Voici une amusante bouffonnerie que nous trouvons dans une chronique parisienne de M. Amédée de Ponthieu au Courrier du Gers:

« D'une montre à un horloger, il n'y a que l'épaisseur d'une minute, et voici le testament original d'un petit-fils de Bréguet:

« Mon fils, « L'heure de ma mort va sonner au cadran de l'éternité, mon existence ne tient plus qu'à la pointe d'une aiguille; mais avant d'être horizontalement dans la boîte de la mort, écoute attentivement, ô mon fils, le timbre fêlé de ma voix qui s'éteint, car cette dernière minute est sacrée, il ne faut pas perdre une seconde. Que l'honneur soit le ressort réel de ta vie et la prudence le régulateur de tes actions. Si tes mouvements sont toujours réglés par la crainte de Dieu, si l'amour du prochain est la clef de ta conduite, pour toi, les heures s'écouleront dans une large sphère de bonheur et de délices. »

« Ne rhabille jamais la fraude avec l'émail trompeur, le vol est un grain de poussière qui arrête les rouages d'une conscience pure et tranquille; souvent même il fait des trous qui ne sont pas en rubis. »

« Si tu suis mes conseils, tu n'auras pas besoin, quand la chaîne de tes jours se brisera, de remonter le cours de ta vie pour chercher des échappements, et tu pourras sans balancier te mettre d'accord avec le grand horloger de l'univers, car tu auras les mains nettes et polies, et nullement gravées et quillochées par le frottement des mauvaises actions. »

« Adieu, mon fils, je casse mon verre de montre et ne puis plus le remplacer. « Signé: Coucou. »

« Espérons que ce brave homme, au cœur d'or, loge dans le ciel, il avait bien réglé tout, même son dernier battement, ce qui est d'un grand poids, et que saint Pierre ne le laisse pas carillonner à la porte du Paradis. »

Monsieur Didier,

En vous accusant réception des 50 kilos de graine de Montardre Blanche que vous avez bien voulu me faire remettre gratuitement, je suis heureux de vous apprendre que je les ai employés dans ma pratique avec un succès qui a dépassé toutes mes espérances.

Je viens, tout récemment encore, de guérir promptement et radicalement, à l'aide de ce qui me restait de graine, un rhumatisme chronique, avec complication de flux hémorrhédaire, une irritation nerveuse de l'estomac (gastralgie), une gastro-entérite chronique, des dartres rebelles, invétérées, une constipation opiniâtre; un sixième malade, atteint d'une ancienne inflammation du foie (hépatite) avec trouble profond des digestions, touche, après six semaines d'usage de votre graine, à une guérison qui n'est plus douteuse.

Vous avez raison, Monsieur, d'élever la voix contre une averse spéculative qui ne craint pas de livrer aux malades de mauvaises graines, vieillies, quelquefois échauffées, plus capables de leur nuire que de les guérir.

Conservez à votre excellent produit la réputation et la popularité qu'il doit à ses spécifiques et héroïques vertus médicales, ce sera pour vous un nouveau titre à la reconnaissance des malades.

Je crains d'être indiscret en vous priant de vouloir bien m'adresser de nouveau quelques kilos de graine, mais votre extrême obligeance me rassure.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée. Docteur BELLANGER, de la Faculté de Paris. 4-1

Société de Secours Mutuels

DE LA VILLE DE CHARLIEU

RAPPORT

Sur la situation morale et financière de la Société de Secours mutuels de Charlieu, dite de Saint-François-Xavier, pendant l'année 1865.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Au 31 décembre 1864, la Société se composait de 274 membres participants et 95 membres honoraires; total, 369 membres.

Pendant l'année 1865, six membres honoraires ont été admis par le Bureau, et seize membres participants par l'assemblée générale: le total des nouveaux membres a donc été de 22. Mais un membre honoraire est décédé, et deux autres ont donné leur démission, parce qu'ils sont entrés dans d'autres sociétés; un quatrième a quitté Charlieu. En outre, un membre est décédé, et 25 membres participants ont donné leur démission ou ont été rayés.

En conséquence, au 31 décembre 1865, il reste 97 membres honoraires et 264 membres participants, et le nombre total des membres de la Société s'élève à 361. Au 1er janvier 1865, il était de 369.

Il y a donc une différence en moins de 8 membres.

Situation financière. — Caisse de Secours.

Table with columns: RECETTES, fr. c., fr. c. Rows include Cotisations des membres participants, Droits de réception des mêmes, Amendes, Contribution funéraire, etc.

Table with columns: DÉPENSES, fr. c., fr. c. Rows include Indemnités de maladies, Honoraires des médecins, Frais de médicaments, etc.

Table with columns: FONDS DE RETRAITE, fr. c., fr. c. Rows include Capital, fin 1864, Subvention de l'Etat, etc.

Table with columns: AVOIR GÉNÉRAL, fr. c., fr. c. Rows include Le montant de la réserve de la caisse de secours, Le montant du fonds de retraite, etc.

Table with columns: ORIGINE DE L'AVOIR GÉNÉRAL, fr. c., fr. c. Rows include L'Etat, dons, subventions et intérêts, fin 1864, 1865, etc.

Table with columns: PLACEMENT DES FONDS, fr. c., fr. c. Rows include Entre les mains du trésorier, A la caisse des dépôts et consignations, etc.

Table with columns: OBSERVATIONS FAITES AU COLLÈGE DE ROANNE, rows include Samedi 20 janvier, Dimanche 21, Lundi 22, etc.

Table with columns: MERCURIALES, rows include Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

inscrite à l'article: Origine de l'avoir général. Ainsi, en 1865, comme déjà en 1864, la Société n'a pas pu suffire à toutes les dépenses obligatoires à l'aide des versements des membres participants. Elle a dû prélever sur la réserve une somme de 227 55

L'an passé, ce prélevement n'avait été que de 136 90 Il y a, en 1865, une différence en plus de 90 65

Voilà encore un résultat digne d'attention. C'est un principe fondamental de la bonne organisation des Sociétés de Secours Mutuels que leur existence doit être assurée par leurs revenus propres. Quant aux membres honoraires, leur concours ne doit servir qu'à augmenter la réserve et à venir au secours des infirmes et des vieillards. (La suite au prochain numéro).

MUSÉE DES FAMILLES, Paris, 29, rue Saint-Roch, et chez tous les libraires. Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 c.

On lit dans la FRANCE: S. A. le Prince Impérial a daigné accepter l'envoi que lui fait de sa prime, représentant les marchands de France, un excellent journal: l'Illustration militaire (1).

A VENDRE pour cause de santé, dans une ville importante, siège d'une cour impériale,

UNE IMPRIMERIE typographique et lithographique, un brevet de libraire et un journal politique

AVIS C. Bigay fils, professeur d'écriture au Collège de Roanne, à l'honneur de prévenir le public qu'il donne des leçons particulières chez lui ou à domicile et apprend la ronde en 30 leçons.

AFFECTIONS DE POITRINE Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de Delangerin sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches.

MAL DE DENTS. — L'EAU DU Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies. L. B. 6-3

La santé parfaite produite par la Revalésière Du Barry de Londres, est due au nouveau sang et bon muscle rendus par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, malades ou épuisés.

La santé parfaite produite par la Revalésière Du Barry de Londres, est due au nouveau sang et bon muscle rendus par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, malades ou épuisés. Ce produit agit sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui, pendant plusieurs années, a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui, depuis quarante ans, s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire.

Pour les articles non signés: SAUZON.

Table with columns: Temp. maxima, Temp. min., Haut bar., degré de l'hygro. Rows include Samedi 20 janvier, Dimanche 21, Lundi 22, etc.

Table with columns: Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, etc.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne. SÉPARATION DE BIENS
 Par jugement contradictoire du tribunal civil de Roanne, du dix-sept janvier mil huit cent soixante-six, enregistré, Anne Luminet, épouse de Gilbert Bonnabaud, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Crozet, commune de Lapacaudière, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari.
 M^e MARCHAND, avoué à Roanne, occupait dans l'instance pour la femme Bonnabaud.
 Pour extrait conforme:
 Signé, MARCHAND.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne. FORMATION DE SOCIÉTÉ.
 Suivant acte passé devant M^e Auroux, notaire à Roanne, le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-six, enregistré; M. Claude-Marie BLETTERY, et M. Benoît, dit Jules, ROBELIN, tous deux négociants, demeurant à Roanne, se sont associés pour le commerce des laines tricotées et cotons à filer.
 Cette Société a commencé le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-six, et finira le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-douze.
 Le siège de la Société est fixé à Roanne.
 La raison de commerce est: *Blettery et Robelin*, et la signature porte ces noms.
 Chaque associé a la signature sociale.
 Pour extrait:
 Signé, AUROUX.

Tribunal de Commerce de Roanne.
FAILLITE CHAMPALLE
 Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du vingt-cinq de ce mois, le sieur Bostmambun, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Pierre CHAMPALLE, épicière à Roanne.
 MM. les Créanciers sont avertis: 1^o qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit Tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées;
 2^o Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le deux mars prochain, à dix heures du matin;
 3^o Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.
 Roanne, le vingt-six janvier mil huit cent soixante-six.
 BARBE, greffier.

MAIRIE DE ROANNE.
VOIRIE VICINALE
 AVIS
 D'un acte passé entre le Maire de la ville de Roanne et le sieur Ganne Etienne, propriétaire et cafetier, domicilié en cette ville;
 Il appert que ce dernier a vendu à la ville de Roanne une partie de terre et de bâtiments située sur le chemin vicinal de Bourgneuf à la gare, au prix de cinq mille francs.
 La présente insertion est faite en conformité des articles 6, 15 et 19 de la loi du 3 mai 1841.
 Roanne, le vingt-sept janvier mil huit cent soixante-six.
 Le Maire de la ville de Roanne,
 BOULLIER.

EMPLACEMENTS A VENDRE
 Rue de la Gare des marchandises.
 S'adresser à M. E. GENOT, marchand de charbons, faubourg Mulan, ou à M^e Dumond, notaire à Roanne.

APPARTEMENTS A LOUER
 DE SUITE
MAISON GUILLET
 AU COTEAU
 6 pièces au second (parquetées), cave, grenier et écurie.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ
 Rue Cassinard, 45, à Paris
 DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
 Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE
 Un rapport officiel constate que toutes les boîtes portent le nom de REGNAULD AINÉ.
 DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

A VENDRE
 Pour 35 francs
 Une bonne Clarinette d'une valeur de 55 francs, ayant à peine servi.
 S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

GUÉRISON RADICALE DU BÉGAÏEMENT
 Quel que soit l'âge des malades
 Par M^{me} OLIVIER, rue Saint-Joseph, 68, à Lyon. 8-1

PLUS DE FROID AUX PIEDS!!!
 HYGIÈNE. — S'il est une invention appelée à rendre service, c'est bien celle qui garantit les pieds du froid et de l'humidité, causes de tant de maladies. Les semelles *Lacroix*, faites en crin et colhydrofuge, sont les seules qui conservent la chaleur. — Prix: 2 fr. 50, hommes; 2 fr. dames; 1 fr. 50 enfants. — Envoi f. c. t. poste. Passage Choiseul, 72, Paris. — Sur demande, envoi des prix de gros ou dépôt. — Dépôt chez les m^{rs} de chaussures, merciers, etc. L. B. 4-2

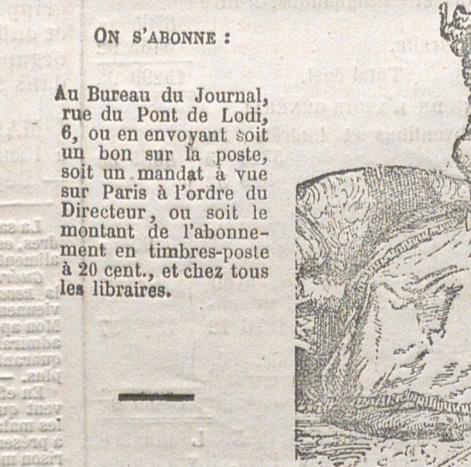
Changement de domicile LOUP, M^e TAILLEUR à Roanne
 Les magasins du sieur LOUP, ci-devant rue du Collège, n^o 9, sont actuellement rue Sainte-Elisabeth, n^o 75, tout près du bureau de la poste aux lettres.

AVIS TRÈS-IMPORTANT
 Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.
 La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que
M. & M^{me} NORMAND ne voyagent plus.
 On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.
 Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.
 Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanisés (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la prononciation;
 Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc.
 Rue Sainte-Elisabeth, n^o 83.
 Prenez bien l'adresse.

ABONNEMENT. LA MÈRE GIGOGNE
 Paris et les départements :
 Edition de luxe. Un an... 12 fr.
 Edition populaire. Un an... 5 fr.
 Etranger, le port en sus.

ABONNEMENT.
 Paris et les départements :
 Edition de luxe. Un an... 12 fr.
 Edition populaire. Un an... 5 fr.
 Etranger, le port en sus.

ON S'ABONNE :
 Au Bureau du Journal, rue du Pont de Lodi, 6, ou en envoyant soit un bon sur la poste, soit un mandat à vue sur Paris à l'ordre du Directeur, ou soit le montant de l'abonnement en timbres-poste à 20 cent., et chez tous les libraires.



Chaque numéro de l'édition de luxe contient une feuille en supplément, soit: Cartes animées, Constructions, Poupées à habiller, Imageries coloriées et dorées, Modèles de dessin, petit Cours de musique pour piano, Modèles d'écritures, Images religieuses à dévotion, gravures de modes pour Dames et Enfants, Personnages à transformer, Décors et accessoires du Théâtre de la Mère Gigogne, petit Atlas géographique, Modes de poupées, etc., et des Surprises de toutes sortes.
De plus : Chaque abonné reçoit de suite et franco, à son choix, la prime la plus précieuse et la plus riche qui ait encore été offerte:
 Soit: LES CONTES DE MA TANTE AUBRE, magnifique volume orné de 27 belles gravures coloriées à l'aquarelle.
 Soit: LES MIETTES DE LA SCIENCE, très-beau volume, cartonnage de luxe, doré sur tranche, ouvrage mis à la portée des enfants par Eugène Moret et Camille Schnaizer.
 Soit: LA BOUTE À OUVRAGE, joli journal de modes et de travaux pour Dames et Demoiselles paraissant le 1^{er} de chaque mois.
 Soit: un volume de la BIBLIOTHÈQUE DE L'ENFANCE, par madame Pape-Carpentier, cartonnage de luxe, et orné d'au moins 8 belles lithographies coloriées.
 L'ÉDITION DE LUXE ne diffère avec celle POPULAIRE qu'en ce qu'à la première est jointe une feuille de supplément à chaque numéro, et que pour la dernière les numéros sont envoyés sans annexes.
 Nota. — Les anciens et les nouveaux abonnés à l'une ou à l'autre édition recevront, avec le numéro du 1^{er} janvier, à TITRE D'ÉPREUVES, deux jolis albums imprimés express pour eux. Le premier, L'ALBUM DU JEUNE PEINTRE, contient 16 paysages noirs et coloriés; le second, L'ALBUM AGRICULTEUR, contient 62 sujets variés, coloriés et dorés. Ces albums seront envoyés à toutes les personnes qui s'abonneront dans le courant de la présente année. Pour les recevoir franco, il suffit de joindre au prix de l'abonnement 20 centimes pour l'affranchissement.
 AVIS. — La première année de LA MÈRE GIGOGNE (sans les suppléments) est en vente aux Bureaux du Journal. Elle forme un très-beau volume orné d'au moins 80 gravures coloriées dans le texte. Prix, broché, franco, 5 fr.; relié et doré sur tranche, 6 fr. 50 c. Ce volume est incontestablement le plus joli et le plus amusant livre d'étrémine qui soit paru jusqu'à ce jour.

IMPRIMÉ PAR CHARLES NOBLET, RUE SOUFFLOT, 18.

REPRESENTANT Une Maison de 1^{er} ordre, Vins et Spiritueux, de Bordeaux, demande à Roanne un Représentant honorable à la commission. — Bonnes conditions. — Ecrire avec références à F. et C., rue de Cheverus, 29, Bordeaux. (A. Franclaur). L. B. 2-1

L'OUATE-CHIMIQUE anti-rhumatismale
 du D^r PATTISON
 soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes; en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.
 Chez M. MERCIER, pharmacien à Roanne. L. B. 8-8

A VENDRE
MATÉRIEL DE TEINTURE
 Pour couleurs
 Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une sécherie.
 S'adresser à E. GENOT.

A VENDRE
Ensemble ou séparément
2 MAISONS CONTIGUES
 Situées à Roanne, faubourg de Clermont
 Une de ces maisons possède une teinturerie et sécherie avec prise d'eau, et boutiques de tisserand.
 L'autre maison, donnant sur la route, renferme un emplacement pour bâtir, et, dans la cour, des ateliers pour la cotonne, avec des logements au-dessus.
 On donnera toutes facilités pour les paiements.
 S'adresser à M. VIAL, propriétaire, rue de la Côte, n^o 15, à Roanne. 52-3

A VENDRE A L'AMIABLE
 UNE
BELLE MAISON
 Située à Roanne, quai du Bassin, près de la rue Impériale.
 Cette maison, par sa situation avantageuse, est susceptible d'augmentation de revenu.
 S'adresser, pour traiter, soit au sieur ANGLADE, propriétaire, qui habite ladite maison; soit à M^e DUSAUZEY, notaire, à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, n^o 106. 4-4

AVIS AUX VIGNERONS
A VENDRE
Plants enracinés de vignes
 Provenant de Saint-Romain-la-Motte
 Chapons et Barbus, le tout en première qualité et à des prix très-modérés.
 S'adresser à M. VIAL, propriétaire, rue de la Côte, n^o 15, à Roanne.

Trois mois, 16 fr. EN S'ABONNANT A Un mois, 5 fr. 50

L'AVENIR NATIONAL
 GRAND JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL
 Départements: 16 francs par trimestre (même prix que les autres journaux)
 ON REÇOIT (sans augmentation de prix)
DEUX JOURNAUX
L'AVENIR NATIONAL
 Rédacteur en chef: A. PEYRAT.
 Principaux collaborateurs (partie politique): ELIAS REGNAULT, FRÉDÉRIC MORIN, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, JULES MAHIS, LÉON LEGAUT, Ch. QUENTIN, J. LAVERRIERRE, Ch. HABENECK, Ed. PUTROD, A. DRÉO, E. de SONNIER. — Partie littéraire: M^{me} GEORGE SAND, M^m ÉTIENNE ARAGO (Revue des Théâtres), CHARLES BLANC (Beaux-Arts), G. POUCHET et A. GUILLEMIN (Sciences), LAURENT PICOT, Ch. MONSIEUX, AUG. CALLET (Livres).
 Courrier hebdomadaire par Albert WOLFF.
 Chronique quotidienne par Jules CLARETIE.
 Correspondances spéciales dans les principales villes d'Europe et d'Amérique.
 La Partie Judiciaire comprend le Comptes-Rendu des procès recueillis chaque jour et une Quinzaine du Palais, par M. CAMPENON.
 La Partie Financière et Commerciale comprend un Bulletin complet de la Bourse et une Revue du Commerce et de l'Agriculture donnant les cours exacts des marchandises.
 L'AVENIR NATIONAL publie en Feuilleton le Docteur André. Les abonnés nouveaux recevront ce qui aura paru de ce roman, œuvre des plus dramatiques. Après le Docteur André, l'Avenir national publiera la Ville assiégée, par ERCKMANN-CHATRIAN.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ
 GRAND ET MAGNIFIQUE JOURNAL D'ACTUALITÉS
 Paraissant deux fois par semaine
 Chaque numéro contient 24 colonnes de texte avec de nombreuses gravures
 L'Univers illustré est un véritable musée, en même temps que le journal de la famille. Il reproduit par la gravure tous les événements de la semaine, les portraits de tous les personnages célèbres, et publie indépendamment de ses intéressants contenus hebdomadaires, les meilleurs romans de nos grands écrivains, une chronique des modes, du sport, des arts, et une revue comique par CHAM.
 Les dessins de ce journal illustré, qui forme, chaque trimestre, un magnifique album, sont exécutés par les premiers artistes et confiés aux plus habiles graveurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne.
 Principaux collaborateurs: George SAND, A. de LAMARTINE, Alexandre DUMAS, MÉRIER, SAINT-BEUVE, Emile AUGER, Alphonse KARR, Jules JANIN, Jules SANDEAU, Théophile GAUTIER, Octave FEUILLET, Méry, Alexandre DUMAS fils, Victorien SARDOU, Edmond ABOUT, Léon GOZLAN, Frédéric THOMAS, GÉROME, Henri BERTHOUD, Victor BOBIE, Jules NORIAC, Jean ROUSSEAU, ERCKMANN-CHATRIAN, Félix, Th. de LANGRAC, Paul PARFAIT, etc.

On s'abonne: à Paris, 9, rue des Fossés-Montmartre.
 Trois mois: PARIS... 13 fr. | Trois mois: DÉPARTEMENTS 16 fr.
 Envoyer un mandat de poste ou une traite à l'ordre du Gérant.

VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS
CHERMETTE CLÉMENT
 Cours Persigny
 à ROANNE (Loire)
 Dépôt des Produits de la Grande-Chartreuse

Beaujolais en cercle et bouteille. Bourgogne. Saint-Gille. Saint-Georges. Roussillon. Châteaufort. Saint-Joseph. Frontignan. Malaga. Vermouth.

Cognac fine Champagne. Armagnac. Eau-de-Vie vieille. Rhum. Liqueurs. Arquebuse. Absinthe. Bitter. Elixir de longue vie.

PLUS DE MÉDECINE
SANTÉ et ÉNERGIE, rendues sans médecine, ni purgation, ni frais.
 La délicieuse farine de santé

REVALESCIERE DU BARRY guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, les hémorrhoides, flatulences, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pléurésie, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, algues, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtes, et du foie, tout désordre du tube digestif, des bronches, des membranes muqueuses, vessie, et du bile; insomnie, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consommation), arthrites, éruptions, mélancoles, dépression, épuisement par suite d'excès, paralysie, épilepsie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de St-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vieillesse et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydronomie, grippe, manque de chaleur, de fraîcheur et d'énergie physique et morale, hypochondrie, des idées tristes, et toutes les horreurs morales d'un état de marasme, anour, blanche, pâles couleurs. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, remplaçant toute graisse malsaine par de bons muscles et des chairs fermes.
 Extraits de 65,000 guérisons. — No. 32,981: M. le duc de Plinskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — Cure possible. — Le docteur de l'Université de Vienne, premier Ministre de l'Autriche, à Octobre 1864.
 64,825: de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, à Octobre 1864.
 — Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly m'a commandé de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente Revalescière, dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès sans aucun remède, qu'il avait employé auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur la santé. Son Excellence vous fait prier de donner autant de publicités à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le Prince YSENBACH, aide-de-camp. — No. 62,476: Ste-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). Dieu soit béni! La Revalescière du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances horribles de l'estomac, de douleurs nocturnes et mauvaise digestion. J. Compaert, Curé. — No. 47,321: Mlle E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éructations, hystérie, mélancoles. — No. 66,218: M^{me} Maria Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — No. 36,418: le docteur Münster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — No. 51,228: M. W. Fitching, d'hémorrhoides. — No. 46,370: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et suintement de 25 années. — No. 45,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastrite et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans. — No. 66,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — No. 49,423: M. Baldwin, du débâtement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — No. 55,469: Mlle Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre en 1855; elle jouit aujourd'hui 1000. encore de la santé la plus parfaite. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économique mille fois son prix en d'autres moyens; il a opéré 65,000 guérisons ou tout autre moyen avait échoué. — No. 62,476: M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, aide-de-camp, à Paris, 14 kil., 2 fr. 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 5 fr.; 6 kil. (franco), 52 fr.; 12 kil. (franco), 64 fr. Contre bon de poste. Et chez les premiers Pharmaciens et Epiciers dans tous les pays.
 Dépôts à Roanne, chez M. ROUBAUD et M. GERBAU, pharmaciens.

AVIS IMPORTANT
MM. DUCHESNE
DENTISTES DE PARIS
 Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.
 Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBRISSE, coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

LE PLUS GRAND FLÉAU DE L'HUMANITÉ
 C'est la phthisie pulmonaire
 Sur 10 décès, 4 au moins sont produits par cette maladie

Guérison certaine sans remède et par le seul emploi de la **Farine mexicaine** du docteur Benito del Rio, de Mexico.
 Prospectus et renseignements donnés gratis au dépôt.
 Le dépôt de la Farine Mexicaine se trouve à Roanne, dans toutes les Pharmacies.

La Farine mexicaine est le spécifique certain, pour la guérison de la phthisie pulmonaire, de la consommation, de la bronchite et du catarrhe chroniques. C'est un produit naturel et alimentaire qui s'emploie en potages.